

14 nov 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 14 novembre 2025](#)

## Harmonisation de la législation avec les nouveaux principes introduits par le Code pénal – Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à la mise en concordance des dispositions légales en vigueur de la Justice avec le Code pénal du 29 février 2024.

L'avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'État, contient les modifications législatives nécessaires permettant d'aligner une partie de la législation fédérale relevant de la compétence de la Justice avec les nouveaux principes introduits par le Code pénal. Ces modifications s'inscrivent dans une première phase des ajustements techniques légistiques destinés à aligner progressivement la législation fédérale en matière de Justice sur les principes du nouveau Code pénal.

Ces adaptations, de nature essentiellement technique, portent principalement sur l'actualisation des renvois à la nouvelle numérotation, la conversion des peines selon les niveaux désormais prévus, ainsi que l'harmonisation de la terminologie employée. Ces ajustements sont indispensables pour assurer une application cohérente et homogène du nouveau cadre pénal.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)